

Comité Directeur de la LEGE

Procès-verbal de la réunion du 27/11/2021

Modalités : visioconférence
Date : samedi 27 novembre de 10h00 à 12h30

Liste des participant(e)s :

Régis NOIZET - Président de la LEGE	présent
Dr. Simone ACKERMANN-HUBLAU	
Aurore JACQUESSON	présente
Julie GRIGGIO	
Jordan AKREMANN	présent
Claude ADRIAN	présent en fin de réunion
Rachid HEDDACHE	présent
Thierry HUSSER	absent excusé
Stéphane JOUNIAUX	absent excusé
Bernard LECLERC	présent
Jean-Pierre LIST	présent
Julien MAHIEUX	absent excusé
Laurent MORVRANGE	absent excusé
Etienne ROBERT-DEHAULT	présent
Christian SIMON	
Christophe TEJEDO-CRUZ	présent

Président de séance : Régis Noizet
Secrétaire de séance : Jean-Pierre LIST

Ordre du jour

- A. Approbation du PV de la réunion du 26 juin 2021
- B. **Bilan 2021**
 1. Contexte général et grands évènements (Régis NOIZET)
 2. **Bilan des Commissions**
 - a. Situation budgétaire mi-novembre 2021 (Etienne ROBERT-DEHAULT)
 - b. Commission des Jeunes et Scolaires (Julien MAHIEUX)
 - c. Commission du Secteur Féminin Régis NOIZET)
 - d. Commission du Développement (Jean-Pierre LIST)
 - e. Commission Communication (Jean-Pierre LIST)
 - f. Direction Régionale de l'Arbitrage (Rachid HEDDACHE)
- C. **Perception globale / LEGE – expression des participants**
- D. **Perspectives 2022**

1. Les projets de la FFE
2. Dossier de financement Grand Est
3. Financement ANS pour 2022
4. Projets des Commissions – besoins budgétaires
 - a) Commission des Jeunes et Scolaires
 - b) Commission Mixité
 - c) Commission du Développement
 - d) Commission Communication
 - e) Direction Régionale de l'Arbitrage
5. Ébauche du budget 2022

E. Questions d'actualité

Service civique ; Conversion des heures de bénévolat /formation ; ...

Nota : les documents détaillés sont en annexe de ce procès-verbal.

En synthèse

- Vote n°1 : extension de l'aide aux familles pour les participants U18 et U20 ainsi que pour les participants aux Opens.
- Vote N° 2 : financement des 8 propositions de la Commission Mixité pour un budget global de 5.540 €.
- Les clubs qui sont dans l'attente de certaines aides spécifiques (Open Internationaux soutenus par la Région) doivent en faire la demande à la LEGE avant le 31/12/21.
- La gestion des documents réservés aux dirigeants de club dans le site Internet de la LEGE est à revoir pour en faciliter l'accès.
- Suite à l'enquête auprès des clubs, Rachid HEDDACHE va publier un agenda des formations proposées.
- La Commission du Secteur Féminin va changer de dénomination pour être plus en accord avec l'attente des instances Régionales et Nationales. Elle sera dénommée « Commission Mixité ».
- La FFE prévoit pour 2022 une refonte des formations et des diplômes pour aller vers des diplômes d'état.
- Régis NOIZET a soumis le dossier LEGE pour le renouvellement de la subvention de la Région Grand Est à la date limite du 15 octobre dernier. Régis NOIZET devra passer un « grand oral » dans les semaines à venir.
- En raison de la crise sanitaire, l'ANS a repoussé au 31/12/22 la communication du bilan des actions subventionnées par elle.
- Il faudra envisager la création d'un groupe Régional de jeunes « Haut Niveau » pour répondre aux attentes de la Région Grand Est.
- La Commission Mixité a proposé 8 mesures pour favoriser le développement de la mixité.
- La LEGE a signé un contrat avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » pour la lutte contre le harcèlement et la maltraitance des enfants. Tous les clubs seront concernés par la communication qu'il y aura lieu de faire sur le sujet.

- La LEGE a signé un contrat « Service Civique » pour Lauren FOURNEL qui prend ses fonctions le 1^{er} décembre. Elle a été aimablement accueillie dans les locaux du club de Châlons-en-Champagne.
- Conversion des heures de bénévolat en € sur le compte formation. Cette mesure concerne les bénévoles dirigeants, y compris les retraités. Les sommes « engrangées » permettent de faire des formations dans tous les domaines. Une communication sera faite sur le sujet par la LEGE.
- Pôles Espoirs : le barème des aides ayant été reconduit pour 2021, les CDJE qui pourront justifier d'actions concrètes dans ce domaine pourront faire la demande de versement de cette aide auprès de la LEGE avant le 31/12/21

Procès-verbal détaillé

Régis NOIZET remercie tous les participants pour leur présence. Il regrette bien sûr d'avoir été obligé de remplacer la réunion qui était prévue en présentiel par une visioconférence. Il avait été l'initiateur de la réunion en présentiel pour retrouver une certaine convivialité et faciliter les échanges. Mais la présence « renforcée » de la Covid-19 et les conditions météorologiques particulièrement défavorables de ces derniers jours, l'ont conduit à proposer une réunion en visioconférence. Cette décision a soulevé de manière regrettable une réaction pour le moins assez vive de l'un des participants potentiels et l'absence probable d'autres participants.

Régis salue la présence de 2 nouveaux membres du Comité Directeur : Aurore JACQUESSON et Jordan ACKERMANN.

Pour l'année prochaine, en espérant que nous serons enfin sortis de cette pandémie, il faudra sans doute réunir le Comité Directeur en octobre pour éviter les conditions météorologiques trop défavorables. Cette année, cela n'était pas possible du fait de l'organisation du Championnat de France des Jeunes fin octobre.

Jean-Pierre LIST précise que Claude ADRIAN ne pouvait que très difficilement se libérer le samedi matin car il assure l'animation de séances de formation pour son club. Comme le samedi est le seul jour de la semaine pendant lequel une réunion en présentiel est envisageable cela voudrait dire qu'il faudrait la limiter à une après-midi.

A. Approbation du PV de la réunion du 26 juin 2021

Ce point formel de l'ordre du jour a été omis. En l'absence de remarques depuis la parution du Procès-Verbal de la réunion, nous considérons que la validation est acquise.

B. Bilan 2021

a. *Contexte général et grands évènements* (Régis NOIZET)

Le début de saison a été assez difficile pour un certain nombre de clubs et plus particulièrement pour des clubs de « petite taille ». Certains d'entre eux ont attendu le redémarrage des interclubs pour se remettre en marche ou tout au moins pour reprendre les licences FFE.

Le nombre de clubs de la LEGE est passé de 114 à 104 clubs entre novembre 2020 et novembre 2021, soit une diminution de près de 10 %.

Aucune création de club sur la même période. Un projet de création de club à Verdun pour cette saison. À noter la création de nouvelles sections (salles de

jeu) en « zone blanche » qui contribuent à la présence des clubs échecs sur le territoire de la LEGE.

C. Perception globale / LEGE – expression des participants

Régis NOIZET a souhaité modifier la séquence de l'ordre du jour pour donner immédiatement la parole aux participants et être ainsi certain que tous pourront s'exprimer autant que de besoin.

□ Rachid HEDDACHE

Les réunions en présentiel sont un vrai manque. Le fonctionnement actuel n'est pas assez collégial et trop vertical.

Régis rappelle qu'il avait indiqué dès le départ qu'il attachait une grande importance au travail fait par les commissions et c'est bien sûr à ce niveau que les projets doivent être imaginés, discutés et élaborés. Force est de constater que cela ne s'est pas fait pour diverses raisons au cours de ces derniers mois. Ce travail ne peut et ne doit pas se faire en réunion du Comité Directeur dont le rôle est de valider et éventuellement amender les travaux des commissions, les enveloppes budgétaires et d'une manière générale de veiller au bon fonctionnement de la LEGE.

Régis sera amené à en reparler en abordant le sujet du dossier soumis à la Région Grand Est pour le renouvellement de l'aide financière. Il a bien été contraint de proposer des projets et des enveloppes budgétaires puisque le dossier devait être remis le 15 octobre au plus tard. Il aurait été certes hautement souhaitable que ce travail se fasse en amont dans les commissions.

Rachid indique qu'un certain nombre de Présidents de clubs ne comprennent pas pourquoi certains documents ne sont accessibles sur le site Internet qu'en ayant recours à un mot de passe. Cela ne facilite pas la diffusion de l'information auprès des autres responsables de leur club. Rachid ne comprend en particulier pas pourquoi le « Mot du Président » est protégé par un mot de passe.

Jean-Pierre rappelle que le site Internet est accessible à tout un chacun. Il n'est par contre pas souhaitable que des documents comme les comptes rendus du Comité Directeur soient accessibles à des personnes « étrangères » à nos clubs. Les Présidents peuvent évidemment communiquer le mot de passe aux personnes qui ont vocation à prendre connaissance des informations réservées aux « dirigeants ».

Concernant le « Mot du Président », nous avons convenu avec Régis de faire deux versions du document : l'une réservée aux dirigeants et l'autre destinée à tous les joueurs actuels ou prospects. Les messages à passer n'étant pas nécessairement les mêmes. Il est vrai que cela ne s'est pas fait le mois dernier car il nous arrive aussi d'être pris par le temps et le manque de disponibilité. Dans le passé, ce document était directement diffusé par mail mais cela a provoqué une mise en liste noire de l'adresse mail de la LEGE chez certains hébergeurs (FREE et SFR entre autres) pendant plusieurs semaines pour suspicion de spam. Cette solution, sans doute la plus simple et la plus efficace a donc été provisoirement abandonnée. Une

solution de contournement est à l'étude grâce à l'aide du fils de Thierry HUSSER.

Jean-Pierre reverra cette question de la gestion des documents confidentiels avec la Commission Communication.

□ **Christophe TEJEDO-CRUZ**

Concernant le point précédent, Christophe TEJEDO-CRUZ considère qu'il faut chercher à informer le plus largement possible mais qu'il faut aussi réserver la diffusion de certains documents aux seules équipes dirigeantes. Il faut donc trouver un juste équilibre.

Concernant le département de Meurthe-et-Moselle, le démarrage a été plutôt plus favorable que prévu du fait de l'arrivée d'un assez grand nombre de jeunes adultes suite au confinement. Peut-être aussi une retombée du « Jeu de la Dame ».

Des contacts sont également pris avec l'UNSS et l'USEP pour développer les échecs en milieu scolaire.

Christophe a abordé l'aide aux familles pour les enfants présents à Agen et l'aide aux Comités pour l'animation des « pôles espoirs ». Ces points sont abordés plus loin dans ce document.

□ **Aurore JACQUESSON**

Comme Aurore est nouvellement venue dans les instances de la LEGE, elle n'a pas de commentaire particulier à faire sur son mode de fonctionnement.

Aurore indique qu'elle a indiqué à Régis qu'elle est tout à fait disposée à travailler au sein de la Commission Mixité (ex-Commission du Secteur Féminin) mais qu'elle ne se sent pas aujourd'hui en position d'en prendre la présidence.

□ **Jordan AKREMANN**

Comme Aurore, Jordan a rejoint le Comité Directeur récemment. Il n'a donc pas de commentaire à faire sur son fonctionnement. Les prises de licences ont bien démarré dans le département de la Marne, en particulier pour les nouveaux venus. Le club de Châlons a fait de gros efforts de développement en créant 4 nouvelles sections.

□ **Etienne ROBERT-DEHAULT**

L'année qui se termine a été une fois de plus très marquée par la Covid-19, même si les séances dans les clubs et les compétitions ont pu reprendre. Il faut donc prendre en compte ce facteur dans l'analyse de l'atteinte des objectifs.

□ **Bernard LECLERC**

Les deux années passées ont été difficiles du fait du contexte sanitaire. Dans ces conditions la LEGE a fait son travail le mieux possible. Elles ont également été marquées par une série de démissions de membres des Commissions et du Comité Directeur. C'est là une chose regrettable. Bernard rappelle qu'il avait

proposé sa candidature à la présidence de certaines Commissions mais que les conditions qu'il y avait mises n'ont pas été acceptées.

En cette rentrée, les Présidents de club ont été soumis à une quantité importante de documents dont il faut prendre connaissance, ce qui est chronophage. C'est le cas en particulier du « Livret de la rentrée » de la FFE qui aborde un grand nombre de sujets.

□ Jean-Pierre LIST

La gestion des compétitions à tous les niveaux est une réussite grâce à l'implication des acteurs. Mais il est regrettable que les Commissions n'aient pas produit davantage de résultats au cours de cette année, même si les conditions étaient particulièrement difficiles. Il n'est pas normal que Régis ait été obligé d'adapter in extrémis les projets de la Ligue du Pays de la Loire (avec l'accord de son Président) au Grand Est pour avoir quelque chose à mettre dans le dossier transmis à la date limite du 15 octobre aux instances de la Région. La LEGE est la deuxième ligue de France par ses effectifs. Dans les travaux de la Commission développement pour le Projet Associatif 2021-2024, il avait été demandé à toutes les Commissions de définir leurs grands objectifs mais cette demande est restée sans réponse.

□ Régis NOIZET

Pour éviter un fonctionnement par trop vertical, il faut effectivement que les Commissions aient un niveau d'activité suffisant et qu'elles aient un plan de travail. C'est une réflexion qu'il faudra reprendre avec les différents Directeurs Régionaux qui animent les Commissions.

B. Bilan 2021

1. Bilan des Commissions

a. *Situation budgétaire mi-novembre 2021* (Etienne ROBERT-DEHAULT)

Etienne souligne que la situation financière est nécessairement bonne puisque nous avons pu bénéficier de toutes les recettes budgétées mais qu'un certain nombre de dépenses n'ont pas été réalisées dans le contexte sanitaire que nous connaissons.

A noter cependant que certaines dépenses budgétées n'ont pas encore été constatées en l'absence des demandes de financement par les clubs concernés.

Régis souhaite que certains libellés de comptes soient revus car ils ne correspondent plus à la réalité. Il souhaite également qu'une projection de l'arrêté au 31 décembre soit faite. Il faut également être attentif au décalage entre l'année comptable et la saison sportive. Il faudra que les demandes concernant l'année 2021 parviennent à la LEGE avant le 31 décembre (Top 12 féminin, National 1, ...)

situation financière au 22/11/21			
no ligne	libellé	recettes	dépenses
	PARTENARIATS ET RECETTES DE LA LIGUE		
101	subvention région	15 000,00 €	0,00 €
102	licences fédérales année sportive	21 578,00 €	0,00 €
103	subvention état CNDS	2 000,00 €	0,00 €
104	gestion courante et prestations de service	0,00 €	0,00 €
	total	38 578,00 €	0,00 €
	SOUTIENS ACCORDES		
211	grille de soutien harmonisée	0,00 €	1 000,00 €
212	exceptionnel licenciés et clubs	0,00 €	2 500,00 €
213	développement scolaires	0,00 €	0,00 €
	total	0,00 €	3 500,00 €
	COMPETITIONS ET FORMATIONS		
321	Nationale 4 Ligue	630,00 €	0,00 €
322	amendes sportives	0,00 €	0,00 €
323	zone alsace : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	0,00 €
324	zone lorraine : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	0,00 €
325	zone champagne : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	0,00 €
326	pole espoir departementaux	0,00 €	0,00 €
327	aide jeunes cht de france	0,00 €	0,00 €
	total	630,00 €	0,00 €
	DIVERS		
431	prestations de service officielles pôle ent/anim	0,00 €	0,00 €
432	prestations exceptionnelles interm / officielles	0,00 €	0,00 €
433	déplacements et missions officielles hors CD	0,00 €	572,18 €
434	AG et comité directeur	0,00 €	167,88 €
435	Bancaire et CROS	0,00 €	197,82 €
436	assurance	0,00 €	0,00 €
437	divers	0,00 €	459,42 €
	total	0,00 €	1 397,30 €
	ARBITRAGE ET DEVELOPPEMENT		
541	direction régionale de l'arbitrage	0,00 €	10,00 €
542	santé et handicap	0,00 €	0,00 €
543	manifestations exceptionnelles et international	0,00 €	0,00 €
544	formation bénévoles, éducateurs et autres acteurs	0,00 €	0,00 €
545	développement Grand Est – maillage	0,00 €	0,00 €
	total	0,00 €	10,00 €
	EVALUATION BENEVOLAT		
651	secours en nature		
652	personnels		
653	dons en nature		
654	prestations gratuites		
	total	0,00 €	0,00 €
	TOTAUX GENERAUX	39 208,00 €	4 907,30 €
	excédent		34 300,70 €

b. Commission des Jeunes et Scolaires (Julien MAHIEUX)

Sur proposition de Régis et en accord avec Julien, il est proposé d'étendre l'aide aux familles aux participants U18 et U20 ainsi qu'aux participants aux Opens.

- ➡ **Vote n°1** : extension de l'aide aux familles pour les participants U18 et U20 ainsi que pour les participants aux Opens.
 Pour : 8 voix abstention : 0 voix contre : 0 voix

Versements aux comités départementaux pour l'accompagnement des jeunes à Agen 2021					
Comité départemental	Clubs	Nombre présents	Montant	Option U20 U18 Open A et Open B	Montant hypothétique
67	8	41	2050	4	2250
	1 A.C.S DETTWILLER	1	50	0	50
	1 BISCHWILLER	17	850	1	900
	1 C.E DE LA MOSSIG	2	100	1	150
	1 C.E STRASBOURG	13	650	2	750
	1 C.E DE MUNDOLSHEIM	3	150	0	150
	1 C.E ERSTEIN	1	50	0	50
	1 ECHECS CLUB PLAINE DU RHIN	1	50	0	50
1 THANVILLE	3	150	0	150	
68	7	36	1800	6	2100
	1 C.E BENNWIHR	2	100	0	100
	1 C.E DE LA THÜR	1	50	0	50
	1 C.E DES 3 PAYS	5	250	0	250
	1 COLMAR ECHECS	2	100	2	200
	1 HOCHSTATT ASCL ECHECS	11	550	0	550
	1 MULHOUSE PHILIDOR	13	650	1	700
1 SUNDGAU ECHECS	2	100	3	250	
08	2	7	350	1	400
	1 C.E VOUZIERS	1	50	0	50
	1 LE PALAMEDE C.E DE RETHEL	6	300	1	350
51	1	18	900	2	1000
	1 L'ECHIQUIER CHALONNAIS	18	900	2	1000
54	2	23	1150	7	1500
	1 STANISLAS ECHECS	9	450	2	550
	1 VANDOEUVRE ECHECS	14	700	5	950
57	4	9	450	2	550
	1 C.E METZ FISCHER	4	200	1	250
	1 ECOLE FRANCAISE DES ECHECS	3	150	0	150
	1 M-S ECHECS	0	0	1	50
1 THIONVILLE ECHECS	2	100	0	100	
88	2	2	100	0	100
	1 ECHIQUIER DES HAUTES VOSGES	1	50	0	50
	1 ECHIQUIER SPINALIEN	1	50	0	50
LEGE	26	136	6800	22	7900

Nota : le tableau ci-dessus qui a été communiqué en séance comporte une erreur. Hochstatt ne compte que 1 présent et non 11 comme indiqué dans le tableau et pris en compte dans les totaux.

c. **Commission du Secteur Féminin** (Mixité) (Régis NOIZET)

Pour être davantage en cohérence avec les attentes de la FFE, de l'ANS et de la Région Grand Est, Régis propose de remplacer la dénomination par Commission Mixité. (Secteur féminin n'était déjà pas conforme au terme utilisé dans les statuts et dans le Règlement Intérieur de la LEGE)

Suite à la démission de Delphine Bergmann en cours d'année, Régis Noizet assure l'intérim de la présidence de cette Commission. La Commission Mixité a finalisé les propositions qui ont été retenues pour le dossier Ligue 2021-2024 qui a été transmis à la Région Grand Est.

d. **Commission du Développement** (Jean-Pierre LIST)

Le Projet Associatif de la LEGE pour 2021-2024

Le dossier en version V0 a été publié fin mai 2021

- Implantation territoriale de nos clubs
- Analyse du taux de couverture / nombre d'habitants
- Identification des « zones blanches »

Une demande avait été faite auprès des Présidents de Commissions pour fournir les projets envisagés. Cette demande n'a pas encore reçu de réponse à ce jour, sauf en ce qui concerne la Commission Mixité très récemment. La version définitive du dossier n'a donc pas vu le jour.

Soutien au développement en zone blanche LEGE

Trois types de financement proposés

- Organisation d'évènements échiquéens en zone blanche
- Création de sections (salles de jeu) en zone blanche
- Créations de nouveaux clubs en zone blanche

Un cahier des charges a été publié en août 2021

Création de sections soutenues financièrement (200 €)

Echiquier des Hautes Vosges : Remiremont

Echiquier Spinalien : Thaon-les-Vosges

Club d'Echecs de Châlons-en-Champagne : Vitry-le-François et Vertus

Club d'Echecs de Reims : Neuflize

Club d'Echecs de Saint-Dié-des-Vosges : Provenchères-sur-Fave

Organisation d'un évènement échiquéen en zone blanche (150 €)

Cavalière de Lorraine Toul (non réalisé à ce jour)

Tressange Pays-Haut : Marville, Mont Saint Martin, Longwy (non réalisés à ce jour)

Dossiers refusés pour non-conformité au cahier des charges

Union Sportive Fîmes : Braine, Mont Notre Dame (hors territoire LEGE)

Florival Echecs : Guebwiller n'est pas en zone blanche

Cela n'enlève bien sûr rien à l'intérêt de ces actions et aux mérites de leurs promoteurs mais ils ne correspondent simplement pas au critère de « zone blanche sur le territoire de la LEGE ». Si l'on ne prend pas

en compte ce critère, il y aurait certainement eu beaucoup d'autres actions réalisées par d'autres clubs à financer.

e. **Commission Communication** (Jean-Pierre LIST)

La gestion des réseaux sociaux a été reprise par Jean-Pierre List suite à l'abandon par Stéphane JOUNIAUX de ses fonctions de Webmaster.

L'appel à candidature pour participer à la Commission Communication est restée sans résultat ce qui est bien sûr regrettable.

Création d'un nouveau site Internet avec un onglet « Dirigeants » pour les informations réservées aux Présidents de Club. Des soucis d'utilisation du mot de passe pour quelques utilisateurs.

Reprise du site Facebook.

f. **Direction Régionale de l'Arbitrage** (Rachid HEDDACHE)

Rachid indique que deux stages AFC et AFC Jeunes ont été réalisés à Châlons (2 et 3 octobre) avec 14 participants et à Reithel (11 et 25 novembre) avec 11 participants.

Un stage Arbitre Elite a également été réalisé à Strasbourg avec 11 inscrits (9 présents) dont 4 pour la LEGE. Félicitation à Vincent Battistella qui a obtenu son diplôme.

Un sondage a également été réalisé auprès des joueurs via les clubs : 17 personnes intéressées par l'AFC, 4 par l'AO (1) et 14 par la formation continue.

Rachid va proposer des dates pour organiser des stages sachant que la dispersion géographique ne facilite pas les choses.

A noter également 9 demandes concernant le DIFFE, 5 pour le DAFPE et 1 pour le DEFFE.

D. Perspectives 2022

1. Les projets de la FFE

Régis informe le Comité que la FFE annonce une refonte complète des formations pour 2022. L'objectif est de passer à des diplômes d'état. Cette réforme a pour but d'être en cohérence avec ce qui se fait dans les autres Fédérations sportives et avec la demande du Ministère des Sports. Des équivalences seront prévues pour les diplômes actuellement délivrés. Il n'y a donc pas lieu de surseoir à ces formations.

2. Dossier de financement Grand Est

Il a été demandé à chaque Ligue du sport de remettre un dossier pour le 15 octobre 2021 au plus tard pour le renouvellement de l'aide de la Région pour 2021 à 2022. Dans ce dossier il fallait communiquer des informations sur le plan de développement pour les 4 années à venir. Pour être en conformité avec les attentes de la Région mais aussi de l'ANS (et donc de la FFE) les thèmes suivants ont été développés dans le dossier :

- Le développement de la Mixité
- La citoyenneté et l'écoresponsabilité

Dans l'urgence, Régis a donc été amené à élaborer des propositions concrètes sur ces deux thèmes.

3. Financement ANS pour 2022

L'ANS a indiqué qu'en raison de la crise sanitaire, la date butoir pour fournir le bilan des actions prévues pour les projets financés par l'ANS est reportée du 31/12/21 au 31/12/22.

Le bilan des actions menées dans le cadre des subventions ANS doit généralement se faire début mars de l'année qui suit l'engagement. Mais la période de mise en action raccourcie de 5 mois par le confinement lié à la Covid19 conduit à une autorisation de poursuivre ses actions sur 2022. Il suffira d'inscrire sur son bilan en mars la description de ces actions et leurs durées. Le bilan définitif se fera l'année suivante.

Régis indique qu'il considère comme totalement anormal le fait que le Club de Strasbourg qui est le plus important de France par sa taille et l'un des plus actifs de la LEGE n'ait obtenu aucune aide de l'ANS, via la FFE. Il est intervenu auprès de la FFE pour faire connaître sa désapprobation de cette décision. Les actions de ce club étaient pluriannuelles et l'ANS subventionne à présent des actions annuelles. La FFE a répondu que le dossier présenté par le club de Strasbourg ne répondait pas aux priorités retenues par l'ANS. Régis a demandé qu'à l'avenir un club dont le dossier ne répond pas aux attentes soit immédiatement informé de la chose pour lui laisser le temps de modifier sa demande.

4. Projets des Commissions – besoins budgétaires

a. Commission des Jeunes et Scolaires

En l'absence de Julien Mahieux, Régis indique que la Commission a engagé une réflexion sur la refonte du barème des aides. Pas d'autres projets définis à ce jour.

Régis indique que pour répondre aux attentes de la Région il faudra sans doute définir une équipe pour les jeunes de « très haut niveau » sportif et prévoir des stages spécifiques.

b. Commission Mixité

Régis présente les différents projets proposés.

1. Convention de partenariat

La convention de partenariat doit permettre à la LEGE de faire valoir auprès des diverses instances l'adhésion des clubs et Comités Départementaux à l'objectif de développement de la mixité.

Un document à compléter et à signer sera proposé pour un engagement réciproque.

2. Communiquer

Vous voulez communiquer autour de vous pour la mixité et vous voulez des flyers « 10 bonnes raisons de jouer aux Echecs », ainsi que des flyers « Reine des Echecs » ?

La Ligue vous en offre sur simple demande faite par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité ».

3. Primo licences

Une joueuse Sénior rejoint votre club pour la **première fois** grâce au parrainage d'une ou d'un ancien joueur ?

La Ligue peut verser jusqu'à 50 % de la cotisation club (mais limité à 25€) pour 10 nouvelles joueuses dans chaque département si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et si vous avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité ».

4. Couples Adhérents

Vous avez des couples mixtes H/F qui s'inscrivent en même temps pour la première fois au club ? La Ligue peut verser jusqu'à 50 % de la cotisation club (limité à 25€ tout de même) pour 10 nouveaux couples dans toute la Ligue si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et si vous avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité ».

5. Bénévoles dans le bureau du club ou du comité départemental.

Vous avez des joueuses qui prennent des responsabilités administratives dans votre structure ? La Ligue prend en charge la Licence A de ces personnes si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et si vous avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité ». Attention la parité devra être respectée dans la constitution du bureau. Pour favoriser la mixité, la liste devra être constituée d'un nombre égal de joueuses et de joueurs.

6. Formation des joueuses

Vous avez des joueuses qui s'inscrivent à un stage de formation organisé dans la Ligue ? La Ligue prend en charge l'inscription des joueuses aux stages si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et si vous avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité ».

7. Formatrices

Vous organisez un stage mixte de formation dans la Ligue ? La Ligue prend en charge les frais de la formatrice adhérente à un club du Grand-Est (maximum de 100€/jour et 1 stage par département) si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et si vous avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité » et si vous avez envoyé un bilan financier.

8. Team entraîneurs

Vous organisez un stage sportif avec la mixité dans le team des entraîneurs ?

La Ligue prend en charge les frais de l'entraîneur féminin (maximum de 10 heures à 30€) si vous remplissez la fiche « convention de partenariat » et si vous avez effectué votre demande par l'intermédiaire de la fiche « demande pour mixité » et si vous avez envoyé un bilan financier.

Enveloppe budgétaire pour 2022

Action 2 : 5.000 flyers 10 bonnes raisons de jouer aux échecs	200 €
Action 3 : parrainage d'une joueuse	2.500 €
Action 4 : inscription d'un couple	500 €
Action 5 : prise en charge de la licence pour les bénévoles cadres	940 €
Action 6 : aide aux joueuses qui s'inscrivent dans un stage d'arbitre	300 €
Action 7 : subvention pour l'organisation de formations favorisant la mixité	500 €
Action 8 : Frais de l'entraîneur féminin pour un stage pôle excellence féminine	600 €

Bernard conteste le fait de favoriser l'adhésion aux clubs des femmes et jeunes filles et de ne pas prévoir les mêmes mesures pour les hommes. Les autres participants ne partagent pas cette position et rappellent que le problème est bien celui de la part trop faible des femmes chez les adolescents et les adultes.

Par courriel, Laurent MORVRANGE a proposé 2 modifications aux mesures prévues :

- Concernant les couples, l'aide est-elle éligible si la femme jouait (ou le mari) l'année précédente et que le conjoint rejoindrait cette année ? Autrement dit, faut-il que les deux soient de nouveaux joueurs ou considère-t-on uniquement la "formation" du couple aux Echecs avec l'arrivée d'un des deux ?

- Et de façon générale, une personne qui prenait une licence B depuis toujours et qui prendrait **une licence A pour la première fois** (je pense au Maman de jeunes joueurs qui prennent une licence B pour soutenir les clubs...) cette année est-elle considérée comme une nouvelle joueuse ou pas ? Certaines joueuses franchiraient le pas vers la compétition de B vers A (pour faire la coupe de la Fédé pour la première fois par exemple).

Régis propose d'intégrer ces améliorations dans les textes concernés.

⇒ **Vote N° 2** : financement des 8 propositions de la Commission Mixité pour un budget global de 5.540 €.

Pour : 7 voix abstention : 0 voix contre : 1 voix (Bernard Leclerc)

c. Commission du Développement

La Commission du Développement propose de reconduire le projet de développement en zone blanche avec le même cahier des charges. Une enveloppe budgétaire de 2000 € est souhaitée à cet effet.

A ce jour, la Commission Développement ne prévoit pas de nouveaux projets pour 2022.

d. Commission Communication

Aucun investissement nouveau n'est prévu.

La reconduction des abonnements actuels (hébergement Internet, Doodle, Zoom) représente une enveloppe de 300 €.

e. Direction Régionale de l'Arbitrage

Pas d'enveloppe budgétaire définie à ce jour.

5. Ébauche du budget 2022

Pas d'éléments suffisants à de stade pour faire une première ébauche du budget.

6. Échanges transfrontaliers

Régis NOIZET souligne qu'il s'agit là d'un domaine auquel la Grande Région est particulièrement attentive.

- **Bade –Alsace : CDJE67 et Vice-Président Roland REEB**

Caractéristiques de la rencontre : plus de 50 éditions à ce jour.

- 32 échiquiers dont au minimum 2 vétérans, 6 jeunes et 4 féminines
- Match comptant pour l'Elo FIDE

- **Grande Région : Claude ADRIAN**

La Grande Région est composée des territoires suivants : Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine, Luxembourg, Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté germanophone de Belgique.

Un tournoi rassemble tous les meilleurs jeunes joueurs d'échecs de ces territoires. L'édition 2019 avait eu lieu au Luxembourg et de nombreux jeunes lorrains y avaient participé. L'édition 2020 n'avait pu avoir lieu pour des raisons sanitaires.

L'édition 2021 a eu lieu le 13 novembre en Belgique (DGB Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens) avec la participation de joueurs de Vandoeuvre. Claude ADRIAN précise que l'annonce du tournoi a été faite très tardivement et qu'il n'a de ce fait pas eu le temps de contacter les autres clubs de la région qui auraient souhaité participer.

Vandoeuvre serait volontaire pour organiser l'édition 2022 de ce tournoi.

- **Ardennes Eifel : Bernard LECLERC**

Le Groupement Européen des Ardennes et de l'Eifel (GEAE) s'est donné pour objectif, depuis sa fondation en 1955, de promouvoir et développer la prise de conscience européenne dans la région transfrontalière de l'Ardennes-Eifel.

En tant qu'aînée des initiatives citoyennes dans le nord de la Grande Région, elle réunit par des rencontres de jeunes, par des tournois sportifs, par des congrès annuels des personnes provenant de tous les pays voisins, et de ce fait, elle affermit la conscience d'une identité européenne commune.

7. Citoyenneté

Pour Régis Noizet, c'est là encore un thème auquel la Région Grand Est et le Ministère des Sports est très attaché.

Colosse aux pieds d'argile

La LEGE a signé un contrat avec cette association de lutte contre le harcèlement et les violences faites aux enfants. La LEGE s'y engage à informer tous les clubs des dispositions à prendre dans ce domaine et à faire de la communication sur le sujet.

Écoresponsabilité

C'est un thème très actuel auquel là aussi les différentes instances sont de plus en plus sensibles. Les recommandations et le plan d'action de la LEGE restent à définir. Les mesures à prendre pourraient être :

- Favoriser les compétitions hybrides (salle avec arbitre et internet) interclubs par équipes afin de limiter les déplacements : nomination d'un responsable LEGE.
- Organiser deux tiers des réunions d'organisation ou institutionnelles des responsables en visioconférences
- Mettre en place un cahier des charges pour les clubs organisateurs de compétitions avec des consignes (pour les buvettes, covoiturage, etc)

Questions d'actualité

❑ Service civique :

Conformément à l'information qui avait été faite aux membres du Comité Directeur, la LEGE a signé un contrat de type « Service Civique » de 12 mois.

Lauren FOURNEL est à présent titulaire de ce poste. La LEGE remercie le club de Châlons-en-Champagne qui a accepté de l'héberger. Sans cela ce recrutement n'aurait pas été possible.

Lauren prendra en charge différentes tâches administratives (m.à.j du répertoire des clubs, ...). Dans un deuxième temps, elle sera également chargée de prendre contact téléphoniquement avec un certain nombre de Présidents de Club, en particulier avec ceux qui sont assez éloignés du fonctionnement de la LEGE, pour connaître leurs attentes.

❑ Conversion des heures de bénévolat /formation

Régis NOIZET informe les dirigeants des clubs que la loi permet de transformer des heures de bénévolat en € sur le compte formation. Ce compte formation est également disponible pour les retraités. Une information plus complète sur le sujet sera faite pour l'ensemble des clubs.

Aurore JACQUESSON attire l'attention sur le fait qu'à sa connaissance le compte formation ne se traduit pas pour les fonctionnaires par des euros mais uniquement par un droit à des heures de formation.

❑ Pôles Espoirs : règlement du soutien de la LEGE pour 2021 ?

Dans la reconduction du barème d'aide pour 2021, il y avait aussi l'aide aux Comités Départementaux pour les Pôles Espoirs. Régis propose donc que ces aides soient débloquées pour les Comités qui peuvent justifier d'une réelle action dans ce domaine, ce qui n'est certainement pas un cas général, malgré les circonstances sanitaires. L'aide ne sera débloquée par la LEGE que sur présentation des actions engagées dans ce domaine

❑ Haut niveau jeunes

La mise en place d'un groupe de « Haut Niveau » pour les jeunes au niveau Régional sera certainement une forte demande des instances Grand Est. Régis demandera à la Commission Jeunes de faire des propositions sur ce point.

Secrétaire Général de la LEGE

Jean-Pierre LIST



Président de la LEGE

Régis NOIZET

